



DYTORAM WG



FONGICIDE VIGNE contenant 90 g/kg de dimétomorphe et 440 g/kg de métiramme sous forme de granulés dispersibles (WG)

Permis n° 2160659 délivré le 02/08/2016

| Culture | Usage (traitement des parties aériennes) | Dose | Nombre maximum d'applications | DAR |
|---|--|-----------|--|----------|
| VIGNE Raisin de cuve, raisin de table | Mildiou(s) | 2,5 Kg/ha | 2 - Au maximum 2 applications non consécutives par campagne. | 35 jours |
| | Black-rot | 2,5 Kg/ha | 2/an - Stade d'application BBCH min : 15 - max : 83 | |

SAGA ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

DYTORAM WG est composé de 2 substances actives complémentaires, le dimétomorphe (du groupe chimique des dérivés de l'acide cinnamique, à pénétration trans-laminaire et diffusion acropétale) et le métiramme (du groupe chimique des difliocarbamates à action de contact). DYTORAM WG est particulièrement adapté à un positionnement en prévention lors de la phase d'installation de l'épidémie du mildiou et du black-rot. Pour tout complément d'information technique et pour éviter tous risques de phytotoxicité, suivre les recommandations du fournisseur du produit de référence FORUM TOP.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Le produit ne doit pas être stocké à une température supérieure à 30°C. Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, permettent de respecter les limites maximales de résidus. Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

POUR L'OPERATEUR, PORTER :

Zone agricole : Pulvérisateur pneumatique ou atomiseur

- **PENDANT LE MELANGE/CHARGEMENT ET PENDANT LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION :** Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; combinaison de travail en polyester 65 % coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

- **PENDANT L'APPLICATION :**

- Si application avec tracteur avec cabine : combinaison de travail en polyester 65 % coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une inter-

vention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

- Si application avec tracteur sans cabine : combinaison de travail en polyester 65 % coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Zone agricole : Pulvérisateur à dos en plein champ

- **PENDANT LE MELANGE/CHARGEMENT ET PENDANT LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION :** gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; combinaison de protection de catégorie III type 4.

- **PENDANT L'APPLICATION :** Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ; boîtes de protection certifiées EN 13 832-3 ; gants en nitrile certifiés EN 374-3.

POUR LE TRAVAILLEUR : Porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230g/m² avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

PREPARATION DE LA BOUILLIE : remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau utile, faire fonctionner l'agitateur, retirer le tamis et incorporer progressivement la quantité nécessaire de produit directement dans la cuve, sans utiliser le tamis. Remettre ensuite le tamis et compléter avec l'eau nécessaire. Maintenir l'agitateur durant le trajet et jusqu'à la fin de l'application.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE : REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Apporter les emballages vidés et pillés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroguez votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Les limites maximales en résidus sont consultables à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

RÉSERVE À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.

DYTORAM WG (Permis n°2160659) - Métiramme 440 g/kg (44% p/p) ; Dimétomorphe 90 g/kg (9% p/p)

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EU-H401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P281 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P313 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 - EN CAS D'IRRITATION/ÉRUPTION cutanée : consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 - Garder sous clé.

P501 - Faire éliminer le contenu/réceptif dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 - Pour protéger les arthropodes non ciblés, les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

- **Délai de rentrée : 48 heures après traitement.**

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche, puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert : 0800 887 887 - appel gratuit depuis un poste fixe)

SAGA S.A.S. - ZI de Saint Lazare - Allée Saint Lazare - 02430 Gauchy - Tél. 03.23.06.54.44 - Fax : 03.23.62.42.50

Fiche de données de sécurité disponible sur demande au mail suivant : contact@saga-plantprotection.com

AVERTISSEMENT : Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conclure sur ces bases la culture et les traitements agricoles du site, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les risques particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions climatiques, les variétés végétales, la résistance des espèces. Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et sous réserve de l'absence de produits phytosanitaires, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les données issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'opérateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

La société ne sera pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations. L'utilisateur assume tous les risques associés à un tel usage non conforme à ces recommandations.

N° de lot/date de fabrication : voir emballage

Poids net : 5 kg



3 664311 001759



ATTENTION